



Rumilly, le 24 avril 2024.

**Centre Communal
d'Action Sociale**

Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02
Fax 04 50 64 69 21
Contact@mairie-rumilly74.fr
www.mairie-rumilly74.fr

Objet : Convocation

Nos réf. : AC/AR/PF

Affaire suivie par Mme Anne ROCHAS, Directrice du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale aura lieu le

LUNDI 6 MAI 2024 à 9 h

en mairie de Rumilly (Salle des commissions).

A l'ordre du jour figurent :

1. Bilan de la Maison de la Petite Enfance pour l'année 2023,
2. Modification du règlement de fonctionnement de la maison de la Petite Enfance,
3. Bilan des aides financières, de l'hébergement d'insertion, de l'accompagnement des résidents de la résidence Alfa3A, du réseau des bénévoles auprès des personnes âgées,
4. Bilan de l'épicerie solidaire Jeanne Burdin,
5. Convention conclue entre l'Etat et le CCAS de Rumilly dans le cadre de l'Allocation Logement Temporaire,
6. Questions diverses,
7. Dossiers d'aide sociale légale,
8. Dossiers de demandes d'aides financières.

:: Ville de RUMILLY

Le rapport d'activité édité sur papier vous sera remis directement le jour du conseil d'administration. Une version dématérialisée pourra vous être adressée par la suite sur demande.



E CAPOË

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**L'Adjointe au Maire chargée des affaires sociales,
du logement, de la petite enfance et des relations
avec les aînés,**

Vice-présidente du CCAS

Astrid CROENNE

Signé par : ASTRID CROENNE
Date : 22/04/2024
Qualité : DOCUMENT VICE PRESIDENTE CCAS



Pièces jointes :

- Pouvoir
- Exposé
- Procès-verbal du conseil d'administration du 8 avril 2024
- Annexe Point 2 – Règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance
- Annexe Point 5 – Convention Allocation Logement Temporaire